



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 119668

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir des heures de cabinet de laboratoire régies par les décrets du 25 mai 1950. Un projet de décret actuellement en discussion préparerait ces suppressions. Or, même si l'horaire n'est pas accompli devant les élèves, le professeur responsable assure seul ce travail et ne dispose d'aucun agent de laboratoire. Le cabinet est nécessaire à cause du matériel à usage collectif au service des élèves : DVD, CD-ROM, logiciels, publications diverses, cartes murales sont stockés dans un local où se trouvent également téléviseurs, lecteurs vidéo et DVD, vidéo-projecteurs. Ce matériel doit être maintenu en bon état de marche et régulièrement renouvelé, en fonction de l'évolution des technologies, des programmes, des nouvelles problématiques. Le responsable du cabinet est également l'intermédiaire entre les professeurs d'histoire-géographie de l'établissement, il est en relation suivie avec les services de l'inspection d'histoire-géographie et la direction administrative de l'établissement. Le temps passé varie selon les lieux et les périodes de l'année, mais la décharge est loin de couvrir le temps réellement passé par le responsable. Il lui demande donc bien vouloir tenir compte de la nécessité de maintenir cette heure de cabinet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119668

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2023